

tenue sous la présidence de Madame SELLES, assisté(e)
de Monsieur RIVIERE et Madame CRASSUS, Conseillers
En présence de Madame NEUMAIER, Rapporteure publique
Madame DANGENG, Greffière

09 heures 00

01)	DOSSIER N° 2302906	RAPPORTEUR: Monsieur Edouard RIVIERE
Titre de l'affaire	Mme Yamina T. demande au tribunal d'annuler la décision en date du 24 avril 2023 prise par l'Etablissement public de santé de Lomagne (EPSL) portant placement en position de congé maladie ordinaire du 20 mars 2023 au 31 mars 2023 à demi-traitement et en disponibilité d'office pour raison de santé à demi-traitement à compter du 1er avril 2023	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame T. Yamina	Maître BOUYSSONNIE Thomas (Cour)
Défendeur	ETABLISSEMENT PUBLIC DE SANTÉ DE LOMAGNE	CABINET BAZIN & ASSOCIES
02)	DOSSIER N° 2303049	RAPPORTEURE: Madame Magali SELLES
Titre de l'affaire	M. Tino Joaozinho M., incarcéré à la maison d'arrêt de Bayonne, demande au tribunal d'annuler la décision en date du 20 novembre 2023 par laquelle le préfet des Pyrénées-Atlantiques fixe la Guinée-Bissau comme pays de renvoi.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur M. Tino Joaozinho	Maître NAKOV Iris (Cour)
Défendeur	PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES	
03)	DOSSIER N° 2303151	RAPPORTEUR: Monsieur Edouard RIVIERE
Titre de l'affaire	Mme Nassera D. demande au tribunal d'annuler la décision n° 209 du 6 octobre 2023 prise par le directeur du centre hospitalier de Pau portant refus de prise en charge de sa pathologie au titre de l'accident de travail survenu le 17 juin 2020 et la plaçant en congé de maladie	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame D. Nassera	Maître MASSOU DIT LABAQUERE Maripierre (Cour)
Défendeur	CENTRE HOSPITALIER DES PYRENEES	HOUDART & ASSOCIES

09 heures 00

04)	DOSSIER N° 2302326	RAPPORTEUR: Monsieur Edouard RIVIERE
Titre de l'affaire	La SAS DUCOURNAU demande au tribunal de condamner la commune de Lesgor à lui payer la somme principale de 12 605,07 euros, outre les intérêts au taux légal à compter de la mise en demeure du 10 mai 2023 avec capitalisation annuelle, correspondant au décompte définitif - aux travaux de réhabilitation et d'extension de la salle des fêtes - lot 2 "gros oeuvre"	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	SAS DUCOURNAU	SELARL LANDAVOCATS (Cour)
Défendeur	COMMUNE DE LESGOR	
05)	DOSSIER N° 2302327	RAPPORTEUR: Monsieur Edouard RIVIERE
Titre de l'affaire	La SAS NOTTELET PLATRERIE demande au tribunal de condamner la commune de Lesgor à lui payer la somme principale de 7 112,03 euros, outre les intérêts au taux légal à compter de la mise en demeure du 10 mai 2023 avec capitalisation annuelle, correspondant au décompte définitif - aux travaux de réhabilitation et d'extension de la salle des fêtes - lot 8 "plâtrerie"	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	SAS NOTTELET PLATRERIE	SELARL LANDAVOCATS (Cour) SELARL FHBX
Défendeur	COMMUNE DE LESGOR	
06)	DOSSIER N° 2302926	RAPPORTEURE: Madame Magali SELLES
Titre de l'affaire	Mme Nejma A. demande au tribunal d'annuler l'arrêté n° 2023-10-11.H en date du 11 octobre 2023 pris par le préfet des Hautes-Pyrénées portant obligation de quitter le territoire français et fixant le pays la Grèce comme pays de destination	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame A. Nejma	Maître OUDIN Mathieu (Cour)
Défendeur	PRÉFECTURE DES HAUTES-PYRÉNÉES	

09 heures 00

07)	DOSSIER N° 2302927	RAPPORTEURE: Madame Magali SELLES
Titre de l'affaire	M. Nahom N. demande au tribunal d'annuler l'arrêté n° 2023-10-11.G en date du 11 octobre 2023 pris par le préfet des Hautes-Pyrénées portant obligation de quitter le territoire français et fixant le pays la Grèce comme pays de destination	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur N. Nahom	Maître OUDIN Mathieu (Cour)
Défendeur	PRÉFECTURE DES HAUTES-PYRÉNÉES	
08)	DOSSIER N° 2301670	RAPPORTEURE: Madame Magali SELLES
Titre de l'affaire	Mme Marthe Y. épouse T. demande au tribunal d'annuler l'arrêté préfectoral n° 2023-03-31c pris par le préfet des Hautes-Pyrénées le 31 mars 2023 portant refus de séjour, obligation de quitter le territoire français dans le délai de départ volontaire et fixant le Congo comme pays de renvoi.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame Y. ÉP T. Marthe	Maître MARKHOFF Pascal
Défendeur	PRÉFECTURE DES HAUTES-PYRÉNÉES	
09)	DOSSIER N° 2401311	RAPPORTEUR: Monsieur Edouard RIVIERE
Titre de l'affaire	M. Sadik E. demande au tribunal d'annuler l'arrêté n° 2024-04-22.b en date du 22 avril 2024 pris par le préfet des Hautes-Pyrénées portant refus d'admission au séjour, obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours, fixant le pays de destination, interdiction de retour sur le territoire français pour une durée d'un an, signalement aux fins de non-admission dans le système d'information Schengen et abrogation et remplacement de tout document de séjour	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur E. Sadik	Maître BEDOURET Elodie (Cour)
Défendeur	PRÉFECTURE DES HAUTES-PYRÉNÉES	

09 heures 00

10)	DOSSIER N° 2303224	RAPPORTEURE: Madame Magali SELLES
Titre de l'affaire	M. Raoul M. demande au tribunal d'annuler l'arrêté n° 2023-11-16.a en date du 16 novembre 2023 pris par le préfet des Hautes-Pyrénées portant refus d'admission au séjour, obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours, fixant le pays de destination et abrogation et remplacement de tout titre de séjour	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur M. Raoul	Maître MARKHOFF Pascal
Défendeur	PRÉFECTURE DES HAUTES-PYRÉNÉES	
11)	DOSSIER N° 2301148	RAPPORTEUR: Monsieur Edouard RIVIERE
Titre de l'affaire	Mme Sylvie P. demande au tribunal d'annuler les décisions prises par le centre hospitalier de Lannemezan relatives à ses changements de positions administratives.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame P. Sylvie	Maître BAUCOU Fabienne (Cour)
Défendeur	CENTRE HOSPITALIER DE LANNEMEZAN	Maître HERRMANN Philippe (Cour)
12)	DOSSIER N° 2302351	RAPPORTEURE: Madame Magali SELLES
Titre de l'affaire	M. Olujide Adeolu A. demande au tribunal d'annuler la décision implicite de rejet, née le 3 juillet 2023 du silence gardé par la préfète des Landes, de sa demande de titre de séjour sur le fondement de l'article L. 423-23 et L. 435-1 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur A. Olujide Adeolu	SP AVOCATS (Cour)
Défendeur	PRÉFECTURE DES LANDES	

09 heures 00

13)	DOSSIER N° 2500474	RAPPORTEURE: Madame Magali SELLES
Titre de l'affaire	M. Olujide Adeolu A. demande au tribunal d'annuler la décision implicite de rejet, née du silence gardé par la préfète des Landes, sur sa demande de carte de résident	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur A. Olujide Adeolu	SP AVOCATS (Cour)
Défendeur	PRÉFECTURE DES LANDES	
14)	DOSSIER N° 2403093	RAPPORTEURE: Madame Laura CRASSUS
Titre de l'affaire	Mme Bukurie K. demande au tribunal d'annuler la décision implicite de rejet, née le 5 janvier 2024 du silence gardé par la préfète des Landes suite à sa demande de délivrance d'un titre de séjour	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame K. Bukurie	SP AVOCATS (Cour)
Défendeur	PRÉFECTURE DES LANDES	
15)	DOSSIER N° 2403092	RAPPORTEURE: Madame Laura CRASSUS
Titre de l'affaire	M. Zenel K. demande au tribunal d'annuler la décision implicite de rejet, née le 5 janvier 2024 du silence gardé par la préfète des Landes suite à sa demande de délivrance d'un titre de séjour	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur K. Zenel	SP AVOCATS (Cour)
Défendeur	PRÉFECTURE DES LANDES	

09 heures 00

16)	DOSSIER N° 2403094	RAPPORTEURE: Madame Laura CRASSUS
Titre de l'affaire	M. Klajdi K. demande au tribunal d'annuler la décision implicite de rejet, née le 5 janvier 2024 du silence gardé par la préfète des Landes suite à sa demande de délivrance d'un titre de séjour	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur K. Klajdi	SP AVOCATS (Cour)
Défendeur	PRÉFECTURE DES LANDES	
17)	DOSSIER N° 2402365	RAPPORTEURE: Madame Laura CRASSUS
Titre de l'affaire	M. Hamayoun B. demande au tribunal d'annuler l'arrêté n° 2024-08-07 D en date du 7 août 2024 pris par le préfet des Hautes-Pyrénées portant obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours, interdiction de retour sur le territoire français pour une durée de 1 an et signalement aux fins de non-admission dans le système d'information Schengen	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur B. Hamayoun	Maître DUCOIN Gaëlle (Cour)
Défendeur	PRÉFECTURE DES HAUTES-PYRÉNÉES	
18)	DOSSIER N° 2402575	RAPPORTEURE: Madame Laura CRASSUS
Titre de l'affaire	M. Jaffar H. demande au tribunal d'annuler l'arrêté n° 2024-09-24 A en date du 24 septembre 2024 pris par le préfet des Hautes-Pyrénées portant obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours, interdiction de retour sur le territoire français pour une durée d'un an, signalement aux fins de non-admission dans le système d'information Schengen	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur H. Jaffar	Maître DUCOIN Gaëlle (Cour)
Défendeur	PRÉFECTURE DES HAUTES-PYRÉNÉES	

09 heures 00

19)	DOSSIER N° 2301800	RAPPORTEURE: Madame Magali SELLES
Titre de l'affaire	M. Mohamed B. demande au tribunal d'annuler l'arrêté n° 2023-02-17-b pris le 17 février 2023 par le préfet des Hautes-Pyrénées portant refus de délivrance d'un duplicata de titre de séjour et obligation de quitter le territoire français	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur B. Mohamed	Maître KIRIMOV Asmae (Cour)
Défendeur	PRÉFECTURE DES HAUTES-PYRÉNÉES	
20)	DOSSIER N° 2400925	RAPPORTEURE: Madame Magali SELLES
Titre de l'affaire	M. Mohamed B. demande au tribunal d'annuler l'arrêté n° 2024-03-11.f en date du 11 mars 2024 pris par le préfet des Hautes-Pyrénées portant refus de titre de séjour "vie privée et familiale", obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours, interdiction de retour sur le territoire français pour une durée d'un an, fixant le pays d'origine, signalement système d'information Schengen et abrogation et remplacement de tout document de séjour	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur B. Mohamed	Maître KIRIMOV Asmae (Cour)
Défendeur	PRÉFECTURE DES HAUTES-PYRÉNÉES	

Arrêté le 22/05/2025
Le président du tribunal